

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 64
Excusés : 13
Absents : 2

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)

Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI VINGT-HUIT SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Nawel AATIF, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, Mme Arhella ELSODY, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSOUF.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. François ASENSI, M. Frank CANNAROZZO, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Bilé SYLLA, Mme Hana ZACHARIA.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Mélissa YOUSOUF, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Julien TURBIAN, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, Mme Nawel AATIF, M. Medhi NEZZAR, Mme Sabrina MISSOUR, M. Anthony MANGIN, M. Rachid M'BARKI, Mme Chérifa MEKKI.

ABSENTS

M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Fatima BELMOUDEN

DELIBERATION N°154 – DECHETS MENAGERS – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2025

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Fatima BELMOUDEN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des EPT et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois ;

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et notamment les dispositions de l'article 2224-2 du CGCT faisant obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale compétents, de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Vu l'article 129 de la loi NOTRe, le rapport doit être présenté par le Maire ou le Président devant son assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 28 septembre 2026 ;

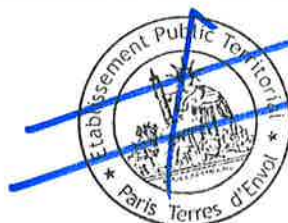
Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, doit être soumis pour information au conseil de territoire.

Considérant que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les locaux de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol sis 50 allée des Impressionnistes à Villepinte.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des

Prend acte à l'unanimité



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260928-154-28-09-2026-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026